



# Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Ministériel

## 16 mai 2024

### COMPTE-RENDU

Paris, le 17 mai 2024

L'UNSA-AAF était représentée par Emilie Cerisier, Jérôme Chaur, Franck Garrigues et Martine Harnichard.

Cette réunion exceptionnelle de la FSSSCT-M avait pour but de présenter le plan de communication du MASA sur le risque zoonose de la Fièvre Hémorragique de Crimée-Congo.

Cette communication sera en direction du grand public, mais également envers les professionnels où le risque de contamination a été identifié.

Vous pourrez retrouver ces publications sur le site intranet du MASA.

Le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo se transmet le plus souvent par la piqûre d'une tique *Hyalomma marginatum*.



Mais il peut également se transmettre de façon moins coutumière suite à un contact à risque avec le sang d'un animal infecté ou par les fluides d'une personne infectée. Pour le moment, aucun humain n'a été infecté sur le territoire Français.

Les recommandations après avoir été piqué par une tique est d'enlever celle-ci le plus rapidement possible à l'aide d'un tire-tique, de porter des équipements de protection adaptés lorsque que l'on travaille en contact avec des animaux pouvant être contaminés. Il est fortement conseillé de prendre en photo la tique une fois retirée, en cas de complication des symptômes.



Les métiers identifiés à risque au sein du ministère sont les métiers en contact avec des animaux et les métiers de la forêt. Il est recommandé de porter des vêtements clairs et couvrir tout le corps pour les agents travaillant en forêt, les EPI de sécurité pour les agents travaillant en abattoir.

Le territoire français touché pour le moment est restreint et se trouve sur le pourtour méditerranéen de la France (Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Gard, Ardèche, Drôme, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes). Cependant, la vigilance est de mise car les animaux peuvent être déplacés sur tout le territoire.

L'UNSA a demandé :

- que tous les agents MASA et les agents des offices soient informés de ce nouveau risque identifié. Les DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) doivent être mis à jour,

- que la FSSSCT des DDI soit saisie et informée de ces risques qui concernent pleinement les DDI,

- qu'un module soit mis en œuvre dans le cadre de la formation INFOMA ainsi qu'au niveau des écoles vétérinaires sur le risque lié aux tiques.

A ce stade, la prudence est de mise mais il n'y a pas lieu de dramatiser la situation, des règles simples de précaution doivent être mises en place et respectées pour éviter une zoonose de plus grande ampleur.

La prochaine instance de la FSSSCT-M se réunira le 25 juin prochain.